

L'affectation en académie

Patrick Garotin,

IA-IPR,

chef du service académique d'information et d'orientation (CSAIO) de l'académie de Rennes,
lors de l'écriture de cet article

Le processus d'orientation, qui prend appui sur un ensemble de démarches visant à construire progressivement un projet de formation et d'insertion chez les élèves, rencontre à quelques moments-clefs des parcours, le dispositif d'affectation. Procédure administrative qui gère le rapprochement entre une demande et une offre de formation, l'affectation constitue un temps fort, souvent chargé d'attentes mêlées d'appréhensions et dans lequel se cristallisent les enjeux éducatifs des principaux acteurs.

Pour les familles, la procédure d'affectation va permettre ou inversement contrarier un projet de formation, que celui-ci soit le résultat d'une démarche éducative en orientation impliquant l'élève et sa famille ou le reflet des seules aspirations familiales plus ou moins respectueuses des intérêts et des désirs de l'adolescent.

Pour les établissements d'origine, l'affectation est un moment précieux pour apprécier la conformité des parcours obtenus avec ceux qui étaient désirés, pour suivre les élèves et repérer ceux qui restent sans solution. Ses résultats mesurent partiellement l'efficacité de l'établissement dans sa mission de conduire les enfants à la réussite. Même si les collègues ne sont pas intégralement comptables des succès et insuccès de leurs élèves aux termes de la procédure d'affectation, ils sont très attentifs aux suites qui sont apportées aux demandes des élèves et des familles. Ils peuvent y voir en effet une mesure de la qualité du travail accompli au cours de l'année.

Pour les établissements d'accueil, le moment de l'affectation est d'autant plus sensible qu'il permet de vérifier l'attractivité de leur offre de formation. Les lycées professionnels sont directement concernés puisque la pérennité

de cette offre tient pour partie à leur capacité à accueillir des élèves en nombre suffisant.

Enjeux multiples donc, pas toujours convergents, que les écarts entre les vœux exprimés par les familles et les attentes diverses des acteurs de l'institution traduisent régulièrement chaque année.

L'académie investit aussi dans ce moment et ce processus de l'orientation. Sa politique, qui tend à la hausse des qualifications, à la réduction du nombre d'élèves sans solution, à la valorisation de la voie professionnelle comme la voie technologique, à la construction d'une offre de formation cohérente, adaptée, porteuse de parcours qualifiant et insérant, obtient comme un écho de la pertinence de ses choix et stratégies à travers les résultats de l'affectation.

C'est dire, en raison de la diversité de ces investissements, que la procédure technique adoptée pour mettre en œuvre ce rapprochement entre une offre et une demande doit être précise, rigoureuse et transparente. La conjonction d'une politique clairement affichée et d'une procédure mobilisée à son service constitue le socle sur lequel se construit la performance académique.

LE CHOIX ET L'APPORT DE LA « PROCÉDURE PAM » DANS L'ACADÉMIE DE RENNES

Comme la grande majorité des académies, celle de Rennes a adopté la procédure PAM – *Pré-affectation Automatisée Multicritères*. Elle fait suite à une phase de généralisation de dispositifs informatisés qui a gagné progressivement toutes les académies.

Actuellement la procédure PAM est rénovée. Après l'expérimentation effectuée par 4 académies, l'outil « Affelnet » va très rapidement s'imposer à tout le territoire national. Globalement ce nouveau système propose plus de sécurité, de fluidité, une meilleure ergonomie et des fonctionnalités enrichies. Mais dans son esprit il demeure très proche de l'ancienne procédure dont cet article présente l'utilisation dans l'académie de Rennes.

Plusieurs raisons fondaient le choix de PAM. Cette procédure permet l'affichage et la mise en application d'une politique académique.

1. La volonté d'utiliser et d'optimiser toute l'offre de formation. L'ensemble des candidatures exprimées est classé dans l'affectation sélective. Autrement dit, sauf cas exceptionnel, aucune place n'est laissée vacante s'il y a une demande à satisfaire. Ce n'était pas le cas dans l'organisation précédente qui s'appuyait sur le travail de sous-commissions examinant une multitude de dossiers papier.

2. La transparence des opérations : les critères qui président au classement des candidats, dans chacune des spécialités, sont déclinés dans une circulaire académique.

3. L'égalité de traitement : quel que soit le lieu où la spécialité est

proposée, les critères sont identiques pour établir le classement ; l'assurance aussi que tous les dossiers sont traités, ce qui constitue une garantie pour les familles ; la possibilité de donner et de justifier un classement en donnant le score obtenu par l'élève à l'issue du traitement critérisé dès ses résultats.

4. Une efficience améliorée dans l'utilisation des ressources, avec la suppression des dossiers papier, la réduction du nombre de sous-commissions et donc l'allègement du nombre de participants. La procédure informatisée permet également le transfert automatique des données individuelles de chaque élève affecté à son établissement d'accueil.

5. La mise en œuvre de priorités, comme l'accès des élèves en situation de handicap à la formation avec l'utilisation de bonus médicaux, l'accès à la qualification des élèves en difficulté avec l'utilisation de bonus pour l'entrée en CAP à publics prioritaires. La recherche d'un taux de satisfaction en fonction de la classe d'origine : veiller à ce que les élèves de troisième technologiques, actuellement DP6, aient bien accès à un CAP ou un BEP. Vérifier que les sections les plus sélectives intègrent une diversité d'élèves, en particulier des élèves de seconde générales et technologiques. La constitution de « groupes » incluant un ensemble de classes d'origine (module élémentaire de formation), offre la possibilité de moduler les résultats de l'affectation en leur attribuant des coefficients différents. La mise au point s'effectuant en général avec un coefficient multiplicateur qui varie de 0,9 à 1,1.

La simulation PAM consiste à vérifier sur quelques spécialités sensibles – les plus sélectives, telles que

VAM (vente action marchande), CSS (carrières sanitaires et sociales) ou hôtellerie – que le réglage adopté permet d'obtenir le résultat attendu quant à la composition de la liste principale des admis dans ces spécialités. On veille ainsi à ce que les élèves de SEGPA ou de troisième d'insertion n'exercent pas une concurrence trop forte envers ceux de troisième. Il en va de même pour les candidats issus de seconde. Tant que les résultats ne sont pas jugés satisfaisants, on modifie le réglage.

Il y a donc deux moyens essentiels pour mettre en œuvre, avec la procédure informatisée, la politique académique :

- utiliser une batterie de bonus pour soutenir des candidatures considérées comme importantes au regard de la politique d'égalité des chances. Dans ce contexte, les élèves de seconde, par exemple, ne bénéficient pas de bonus pour l'entrée en voie professionnelle. Un autre choix pourrait évidemment être fait. Dans l'académie, le Recteur considère qu'en créditant d'un bonus un élève de seconde on pénalise l'élève de troisième qui n'a pas obtenu de décision d'orientation pour la seconde générale et technologique. En effet, plus les candidats de troisième sont écartés dans l'affectation, plus on s'expose à des doubléments de cette classe. L'élève de seconde ayant vocation à achever son parcours en terminale générale ou technologique, le soutenir systématiquement dans sa volonté de réorientation c'est déresponsabiliser les lycées dans cette tâche d'élévation des qualifications ;

- utiliser le réglage des valeurs de groupes pour assurer un équilibrage plus fin dans la composition de la liste des admis. C'est ce qui permet de

s'assurer par exemple que des élèves de seconde obtiennent l'admission dans les spécialités sélectives.

Le réglage peut associer les deux mesures en jouant à la fois sur le coefficient de groupe (coefficient 1 pour les troisièmes et 0,9 pour les secondes) et sur le bonus (attribuer par exemple 105 points aux secondes pour qu'ils ne soient pas totalement écartés de l'admission dans les spécialités précédemment citées).

Une étude réalisée par le SAIO avait montré que les jeunes filles obtenaient moins satisfaction que les garçons dans l'affectation en voie professionnelle. L'idée de les soutenir avec un bonus pour l'entrée dans les spécialités de service a été écartée, car elle aurait accru leurs demandes pour ces spécialités, qu'elles préfèrent déjà massivement, et aurait constitué une discrimination injuste vis-à-vis des garçons. Plus symboliquement, il a été question de leur attribuer un bonus pour les spécialités du secteur de la production, pour les encourager à diversifier leurs choix. Mal comprise et appliquée, cette mesure n'a finalement pas été retenue. Pourtant son effet a pu être apprécié, puisque sa non-application ne s'est décidée qu'en fin de procédure. La mesure n'aurait en fait pas entraîné de diversification et n'aurait fait que renforcer l'existant, c'est-à-dire les candidatures des filles vers les spécialités du secteur de la production qu'elles privilégient déjà : ainsi le taux de satisfaction pour « techniques architecture habitat » passait de 27 % à 37 %, et de 20 % à 38 % pour « alimentation pâtisseries ». Des mesures techniques, liées au déploiement d'une procédure, ne suffisent donc pas à modifier le réel. Elles peuvent en revanche accompagner et faire aboutir des démarches mises en œuvre plus en amont sur les

représentations sexuées des formations et des métiers.

6. Le maintien de la spécificité du recrutement pour quelques spécialités : la seconde hôtelière, certains CAP ou enseignements de détermination du domaine artistique. L'avis d'entretien délivré par l'établissement d'accueil matérialise une procédure qui peut se fonder sur un entretien, un dossier complémentaire, voire une épreuve.

7. La formalisation de la carte scolaire des lycées d'enseignement général et technologique. À travers la nomenclature des liens – ou dans la dernière version à l'aide de bonus – il est possible d'identifier pour chaque établissement ayant des secondes générales et technologiques, un public prioritaire qui correspond au public du secteur de recrutement.

Ce dispositif présente l'avantage de contribuer à réguler les effets de la concurrence entre les établissements, à réduire partiellement l'hétérogénéité de leur composition sociale. Il n'interdit pas de donner satisfaction aux demandes de dérogation. Avec la disparition de la carte scolaire, cette fonctionnalité pourrait disparaître : elle donne néanmoins une visibilité aux déplacements souhaités par les familles pour échapper à leur lycée de secteur.

8. L'académie n'a pas envisagé de mettre en œuvre l'approche par compétences, qui offrirait l'avantage de renouveler l'évaluation des élèves candidats à la voie professionnelle.

Elle supposait chez les enseignants une certaine familiarité avec le concept pour sa mise en œuvre.

LA PRODUCTION D'INDICATEURS

La procédure informatisée favorise et facilite la production d'indicateurs de résultats. Cela est d'autant plus apprécié que les académies sont engagées dans des programmes annuels de performances. En tête de ces indicateurs vient le degré de satisfaction des vœux d'orientation.

Le taux de satisfaction

a) Selon l'ordre du vœu

L'attention se porte d'abord, assez naturellement, sur la satisfaction du vœu exprimé en premier, considérant qu'il est qualitativement mieux de satisfaire un vœu n° 1 qu'un n° 2 ou 3. D'ailleurs, la procédure délivre un bonus au vœu n° 1.

La lecture du tableau 1 confirme ce que l'on sait déjà mais qu'il est cependant important de rappeler :

– Un élève qui bénéficie d'une décision d'orientation en seconde générale et technologique est assuré d'avoir une affectation dans cette classe. Pour la seconde à recrutement limité (2^{de} contingentée), plus des trois quarts des élèves obtiennent satisfaction, et le quart restant est assuré d'obtenir une place en seconde non contingentée.

Tableau 1 – Satisfaction des vœux selon l'orientation décidée en fin de collège

Taux de satisfaction à l'entrée en...	Vœu 1	Tous vœux confondus
... seconde générale et technologique	95 %	100 %
... seconde GT contingentée	75 %	78 %
... voie professionnelle (CAP, BEP, bac prof en 3 ans)	61 %	71 %
Toutes voies		87 %

– En revanche, il n'en va pas de même pour les élèves candidats à la voie professionnelle dont le taux de satisfaction, tous rangs de vœux confondus, dépasse à peine 70 %. Ceux qui ne sont pas satisfaits doivent attendre des désistements pour espérer intégrer une formation, parfois au prix d'un changement de spécialité(s).

Il est important de mesurer l'indice de satisfaction afin d'apprécier la qualité du service rendu aux élèves et aux familles et de relativiser le critère sélectif de l'affectation. Ici, on constate globalement que 87 % des candidats ont une proposition d'affectation au mois de juin.

b) Selon la classe d'origine

Cet indicateur est essentiellement utilisé pour l'affectation dans la voie professionnelle. Le tableau 2 précise les taux de satisfaction selon les classes d'origine des candidats.

Les élèves de troisième de collège et de 3^e découverte professionnelle 6 heures (DP6) de lycée professionnel, qui représentent 82 % des candidats, obtiennent satisfaction, tous vœux confondus, à hauteur de 73 %. Les élèves de seconde GT, 8 % des candidats, n'obtiennent satisfaction qu'à hauteur de 60 %, tandis que les élèves de SEGPA, tout en ayant le

même poids, sont 82 % à obtenir satisfaction. Cela correspond à la politique académique.

Limites de cet indicateur

L'authenticité du vœu 1 est incertaine

L'académie se distingue par la présence d'un réseau privé sous contrat très important, scolarisant plus de 40 % des effectifs du second degré. Sauf dans un des quatre départements de l'académie, ce réseau n'a pas intégré la procédure informatisée. En conséquence, pour les élèves qui en sont issus, les vœux émis vers la voie professionnelle du réseau public sont souvent de précaution. Les vœux exprimés en premier ne sont pas le reflet exact de leurs préférences puisqu'ils ont choisi en fait le réseau privé, celui de l'Éducation nationale ou de l'Agriculture. Il en va de même avec les formations accessibles par l'apprentissage.

Ces précisions sont nécessaires pour relativiser la portée du taux de satisfaction.

On peut en effet supposer qu'en intégrant plus de systèmes de formation dans la procédure, on réduit mathématiquement l'incertitude sur les choix et préférences réelles des

élèves et de leur famille. Il est ainsi possible d'observer ce qui se passe dans le département d'Ille-et-Vilaine, où le réseau privé sous contrat est associé à la procédure informatisée et respecte ses principes. Il ne peut s'agir ici d'affectation mais d'aide à l'admission, puisque le choix du privé relève d'une démarche volontaire des familles.

L'étude réalisée par l'IEN-IO de ce département montre surtout que les familles changent d'avis entre les affectations de juin, y compris sur 1^{er} vœu authentique, et la rentrée de septembre. On observe des passages d'un réseau vers l'autre ou des retours en classe de troisième. Ces mouvements ne sont pas marginaux et nous rappellent que, quel que soit le dispositif adopté pour gérer l'affectation, si ingénieux et si complet soit-il, il ne supprime pas cette part d'indétermination qui appartient à la liberté d'action des familles et des élèves. En affectation, comme en orientation, la famille ou l'élève n'est pas l'acteur rationnel qu'on aimerait qu'il soit. Faut-il s'en plaindre ?

Le tableau 3 illustre et compare ces mouvements pour les deux plus gros départements de l'académie. Il montre que des élèves affectés en seconde dans le public au mois de juin changent d'affectation, voire même d'orientation (doublement ou passage dans la voie professionnelle) à la rentrée suivante. Il en va de même pour des élèves affectés en juin dans la voie professionnelle.

Il est intéressant d'observer que le département d'Ille-et-Vilaine est moins touché par ces mouvements. Le fait qu'il intègre dans la gestion de l'affectation également l'admission dans le privé sous contrat tend à montrer que, plus un système est

Tableau 2 – Satisfaction des vœux dans la voie professionnelle publique (entrée en CAP (A) – BEP (A – bac pro 3 ans) selon la classe d'origine

Vœux satisfaits	Troisième collège + 3 ^e lycée professionnel	Seconde générale et technologique	Troisième SEGPA	Troisième insertion / 3 ^e accueil	MGI*
1 ^{er} vœux	4 955	385	517	38	85
2 nd vœux	498	45	57	11	4
3 ^e vœux	184	7	14	2	0
4 ^e vœux	60	2	3	1	0
Affectés tous rangs	5 697	439	591	52	89
Nombre de candidats	7 774	729	723	105	132
Taux de satisfaction	73 %	60 %	82 %	50 %	67 %

MGI* : Mission générale d'insertion

Tableau 3 – Les changements d'affectation et d'orientation

Affectés en seconde dans le public en juin 2008		Finistère		Ille-et-Vilaine	
		Originaires du public	Originaires du privé	Originaires du public	Originaires du privé
Rejoignent le réseau privé à la rentrée 2007	En 3 ^e	3	4		12
	En 2 nd e	187	71	67	43
	En BEP	9	6	5	5
	Total	199	81	72	60
Affectés en BEP dans le public en juin 2007		Finistère		Ille-et-Vilaine	
		Originaires du public	Originaires du privé	Originaires du public	Originaires du privé
Rejoignent le réseau privé à la rentrée 2007	En 3 ^e	2	1	5	
	En 2 nd e	6	10	1	2
	En BEP	156	98	45	17
	Total	164	109	51	19
TOTAL GÉNÉRAL		363	190	123	79

Lecture : dans le Finistère, 187 élèves originaires du public, affectés en seconde dans le réseau public en juin 2007, ont en fait rejoint le réseau privé à la rentrée, en classe de seconde ; et 9 autres l'ont fait en changeant aussi de filière de formation, pour préparer un BEP.

intégratif, moins il est soumis à l'incertitude des résultats. Il ne peut cependant totalement l'éradiquer.

L'utopie du 100 %

Dans notre exemple de l'année 2007, 61 % des élèves candidats à la voie professionnelle (CAP + BEP + bac pro 3 ans) ont obtenu satisfaction sur leur premier vœu. On pourrait rapprocher ce résultat du taux idéal de 100 % et considérer la performance comme modeste et les marges de progrès sérieuses. Or, le nombre de vœux 1 émis dans cette voie (professionnelle, publique, de l'Éducation nationale) s'élève à 9 514, pour une capacité d'accueil disponible de 7 334 places. Si nous rapportons le second chiffre au premier nous obtenons un taux de 77 %. Dans l'état actuel de la demande et de l'offre, le taux optimal de satisfaction est donc de 77 %. Celui que nous observons en réalité, 61 %, reste lui inférieur en raison d'une répartition très inégale de la demande entre les différentes spécialités et les différents lieux de formation, en décalage par rapport à l'offre. Pour mesurer la performance c'est pourtant 77 % qu'il faut prendre comme référence et non un

impossible 100 %, ce qui a le mérite de nuancer la mesure du taux de satisfaction et de jeter un regard plus lucide sur la notion de valorisation de la voie professionnelle. Ce qui fait défaut à la voie professionnelle ce n'est pas tant l'absence de la demande, mais l'adéquation de cette dernière à l'offre.

L'ADÉQUATION ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE

Valoriser la voie professionnelle ce n'est donc pas augmenter la demande globale, ce qui pourrait avoir pour effet pervers d'augmenter le taux de non satisfaction, c'est :

- soit infléchir qualitativement la demande pour que les spécialités peu prisées soient mieux reconnues, ce qui suppose un travail éducatif dans la préparation de l'orientation des élèves. On voit notamment tout l'intérêt de dégager un espace dans l'emploi du temps des élèves pour organiser cette découverte. (enseignement de découverte professionnelle de 3 heures ou de 6 heures). Les partenariats École/ Entreprises trouvent ici matière à s'exercer, avec la nécessité de construire pédagogiquement des séquences éducatives en orientation (cf. socle commun) ;

- soit réorganiser l'offre de formation de telle sorte qu'elle puisse mieux correspondre aux choix dominants des familles. Le développement récent des formations du secteur social, en donne une bonne illustration. Le souci de professionnaliser les métiers, d'accompagner leur diversification, de répondre à une demande croissante de services aux personnes, va dans ce sens. Entre la rentrée 2004 et la rentrée 2006, le rectorat a ouvert 137 places supplémentaires dans les BEP carrières sanitaires et sociales du public. Ces places représentent une augmentation de 40 % des capacités d'accueil dans cette spécialité ;

- soit faire preuve de réactivité et d'adaptation aux réalités conjoncturelles en ajustant l'offre de formation aux flux constatés. Augmenter ici et là, et plus particulièrement dans les spécialités du domaine de la production, les capacités d'accueil avec la création de groupes supplémentaires, c'est ce que fait l'académie au mois de juin, de façon évidemment marginale. Mais lorsqu'une spécialité du secteur de la production bénéficie d'une demande accrue, il faut être en mesure d'accompagner ce mouvement surtout quand la formation mène à l'emploi et que les attentes des professionnels sont fortes. Ainsi, en juillet 2007, le rectorat a augmenté l'offre de formation (+ 15 places), notamment dans une section « techniques des installations sanitaires et thermiques » et dans une section « finition », afin d'y accueillir davantage de candidats.

L'équilibre consiste évidemment à jouer sur tous ces registres. On ne peut développer l'offre de formation professionnelle sans se soucier du devenir des élèves, soit en poursuites d'études, soit en insertion. La réussite voulue pour eux suppose de maîtriser ces deux aspects.

On ne peut non plus négliger des formations « insérantes », qui correspondent aux besoins exprimés par les professionnels et peinent pourtant à trouver leur public. Il faut cependant se résoudre à fermer des sections dont les effectifs deviennent trop réduits.

LA PRODUCTION DE BILANS

Chaque année le SAIO met à disposition des principaux acteurs de l'académie – recteur, secrétariat général, encadrement académique, chefs d'établissement, directeurs de CIO – deux bilans de l'affectation.

- Le premier synthétise tous les résultats de l'affectation dite sélective du post-troisième au post-bac.

À l'issue de la troisième, niveau qui nous intéresse ici, il donne les informations suivantes aussi bien pour les formations de niveau V, BEP et CAP, que celles de niveau IV avec les bacs pro 3 ans et les enseignements de détermination à recrutement limité :

- le nombre de places offertes ;
- le nombre de candidats 1^{er} vœu et leur répartition en filles et garçons ;
- le nombre de candidats tous vœux ;
- le nombre d'admis ;
- l'indice de sélectivité calculé en rapportant le nombre de candidats 1^{er} vœux à la capacité d'accueil ;

Tableau 4 – Affectation en seconde professionnelle : évolution de 2003 à 2007

	2003	2004	2005	2006	2007
Capacités d'accueil théoriques	6 525	6 144	5 788	5 964	5 906
Candidats 1 ^{ers} vœux	7 502	7 514	7 503	7 756	7 646
Sélectivité	1,15	1,22	1,3	1,3	1,29
Admis	5 613	5 459	5 332	5 489	5 416
Présents	5 286	5 047	4 940	5 056	4 845

- le nombre de places vacantes appréciées en comparant la capacité d'accueil avec les présents à la rentrée recensés dans la base académique des élèves ;

- l'évolution de ces données sur plusieurs années.

Ce document dresse un bilan exhaustif pour l'ensemble des spécialités de formation. Il est ainsi possible de mesurer leur attractivité différentielle et leur capacité à remplir l'offre de formation. L'indicateur de places vacantes est important car c'est un des éléments pris en considération lorsqu'il s'agit de réorganiser l'offre de formation. Moins une spécialité arrive à trouver régulièrement son public, plus elle s'expose à sa disparition.

- Le second reprend les données du premier en les territorialisant et en les complétant.

Les résultats sont présentés par Bassin d'animation de la politique éducative (BAPE), pour chaque spécialité professionnelle de chaque établissement, avec une information complémentaire, relative à la perte d'élèves

entre la première année et la seconde année de formation. On sait que la filière professionnelle est soumise à de telles pertes d'effectifs au cours d'un cycle de formation. Le document permet de la mesurer pour chaque lieu et spécialité de formation et de sensibiliser un peu plus les chefs d'établissement et les personnels d'orientation à ce phénomène qui affaiblit partiellement la voie professionnelle.

Trois indicateurs apparaissent dans ce tableau :

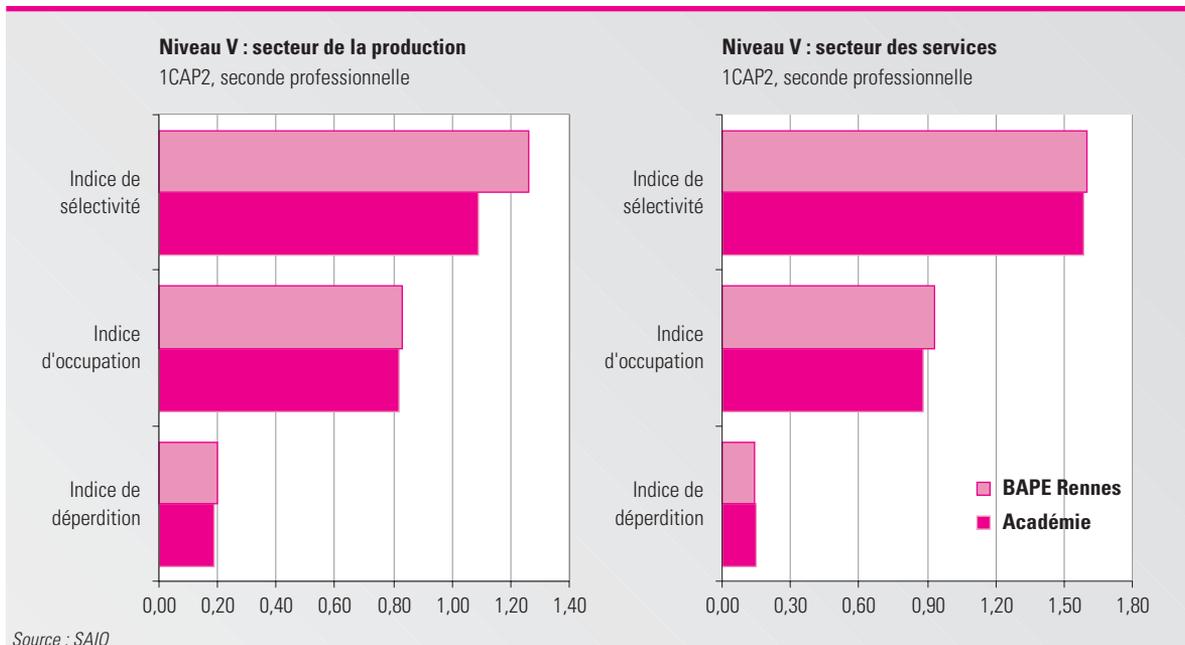
- La sélectivité, qui est aussi une mesure de l'attractivité, rapporte le nombre de vœux 1 à la capacité d'accueil. Un rapport inférieur à 1 signale que la spécialité de tel ou tel établissement a du mal à trouver son public.

- L'indice d'occupation rapporte le nombre de présents à la rentrée à la capacité d'accueil de la spécialité. Elle mesure la capacité pour cette spécialité à un endroit donné à rassembler et fixer son public. Une spécialité à faible sélectivité peut néanmoins présenter un bon taux d'occupation en accueillant par exemple des candidats en vœux 2 ou 3.

Tableau 5 – Affectation en secondes professionnelles : de fortes différences selon les formations et les établissements

SECTIONS	Établissements	Capacités d'accueil	Candidats 1 ^{ers} vœux	Indice de sélectivité	Présents R 2007	Indice d'occupation	Présents 1 ^{ère} année R 2006	Présents 2 ^º année R 2007	Indice de déperdition
Vente action marchande	RENNES L. Guilloux	32	80	2,5	31	0,97	32	28	0,13
Métiers restauration et hôtellerie	RENNES L. Guilloux	52	100	1,92	48	0,92	48	44	0,08
Métiers de la comptabilité	RENNES Bréquigny	34	31	0,91	32	0,94	30	23	0,23
Métiers de la comptabilité	RENNES C. Tillon	30	19	0,63	29	0,97	28	22	0,21
Métiers de la comptabilité	RENNES Coëtlogon	36	35	0,97	30	0,83	26	20	0,23
Carrières sanitaires et sociales	RENNES Coëtlogon	60	155	2,58	60	1	59	56	0,05

Graphique 1 – Affectation 2006, comparaison bassin de Rennes/académie selon trois critères



– L'indice de déperdition mesure la perte d'élèves qu'une spécialité subit entre 1^{ère} et 2^{nde} année de formation. Un élève de seconde professionnelle admis en terminale BEP dans un autre établissement est ici considéré comme perdu.

Ces trois indicateurs donnent une image structurée de la vitalité ou de la non vitalité de la voie professionnelle dans un établissement donné.

Le tableau permet de comparer, dans un bassin, les scores des différentes spécialités (métiers de l'hôtellerie, carrières sanitaires et sociales et métiers de la comptabilité) ; il illustre aussi l'effet établissement en faisant apparaître des indicateurs et résultats variables pour une même spécialité (ici les métiers de la comptabilité).

Ces données, regroupées, donnent lieu à une présentation du BAPE selon ces trois indicateurs en séparant les spécialités de la production de celles des services et en comparant chaque résultat avec celui de l'académie.

Un troisième document, élaboré plus récemment, positionne les différentes

spécialités de la voie professionnelle publique de l'académie selon trois indicateurs :

Poids de chacune des spécialités dans l'offre de formation du niveau. (ex : le BEP métiers de l'électrotechnique représente 10 % de l'offre de formation de seconde professionnelle et de 1^{ère} année de bac pro 3 ans).

La contribution de chaque spécialité à l'ensemble des places vacantes identifiées à la rentrée. (le BEP métiers de l'électrotechnique explique 9 % de l'ensemble des places vacantes).

Le classement des spécialités selon leur taux de places vacantes. (le BEP métiers de l'électrotechnique compte 14 % de places vacantes à la rentrée).

Le graphique suivant présente les deux premiers indicateurs relatifs à quelques grandes spécialités du niveau BEP – baccalauréat professionnel 3 ans.

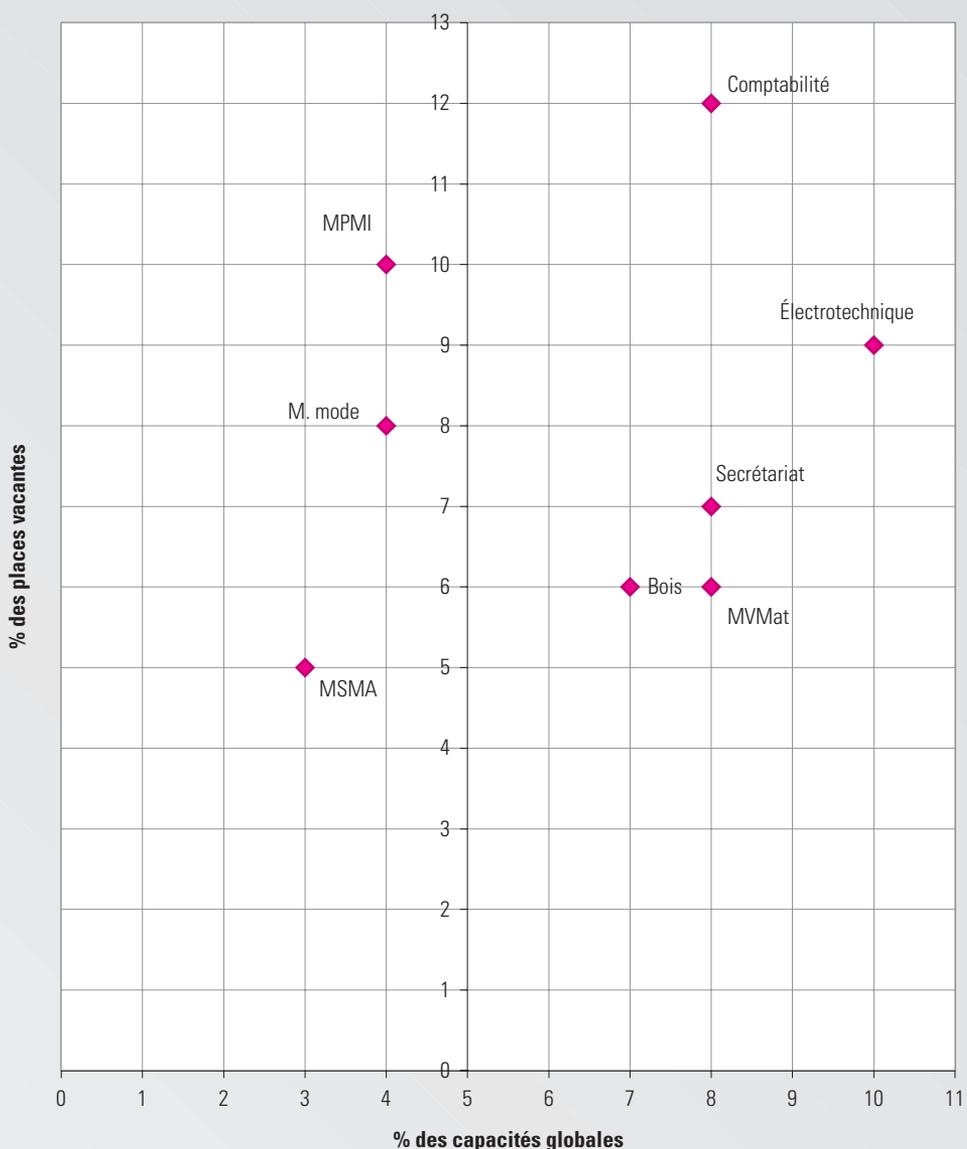
Ces données ont vocation à enrichir les analyses dans des domaines divers.

Celles qui s'interrogent sur la demande des familles, celles qui

s'attachent à repérer l'optimisation de l'offre de formation et à outiller le dialogue avec la collectivité territoriale régionale responsable de la construction de l'offre de formation. D'autres analyses pourront pointer des caractéristiques de territoires particulièrement prégnantes pour les premiers niveaux de qualification, pour anticiper l'évolution de l'offre de formation d'un établissement en particulier, ou encore pour nourrir la réflexion sur l'égalité et la mixité.

Au-delà de l'utile et nécessaire production et diffusion de ces bilans et indicateurs, apparaît aussi le risque lié à leur prolifération. Plus les indicateurs sont nombreux, plus leur appropriation est incertaine. Il n'est donc pas nécessaire d'être exhaustif pour être pertinent. S'appuyer sur quelques indicateurs réguliers dans leur construction, suffisamment précis dans leur périmètre de validité, permet de guider les acteurs dans leur volonté de transformation. Ceux produits dans le cadre de l'affectation des élèves contribuent à accompagner la politique éducative publique. ■

Graphique 2 – Spécialités de secondes professionnelles situées dans le groupe de tête des capacités et/ou en tête des places vacantes



Zone 1 : faible part parmi les capacités globales en seconde professionnelle mais représentation forte parmi les places vacantes.

*MSMA = Maintenance des systèmes mécaniques automatisés, 3 % des capacités et 5 % des places vacantes ;

*M. mode : métiers de la mode, 4 % des capacités et 8 % des places vacantes ;

*MPMI = métiers de la production mécanique informatisée, 4 % des capacités et 10 % des places vacantes).

Zone 2 : Part importante parmi les capacités globales en seconde professionnelle et parmi les places vacantes.

*Bois = Bois et matériaux associés, 7 % des capacités et 6 % des places vacantes ;

*MVMat = Maintenance des véhicules et des matériels, 8 % des capacités et 6 % des places vacantes ;

*Secrétariat : 8 % des capacités et 7% des places vacantes ;

*Comptabilité : 8 % des capacités et 12 % des places vacantes ;

*Électrotechnique : 10 % des capacités et 9 % des places vacantes.)

Source : SAIO

**Répartition des capacités d'accueil
en secondes professionnelles et première année de baccalauréat professionnel 3 ans**

	Capacités	Répartition des capacités
Métiers de l'électrotechnique	612	10%
Métiers de la comptabilité	492	8%
Carrières sanitaires et sociales	481	8%
Métiers du secrétariat	476	8%
Maintenance des véhicules et des matériels	474	8%
Vente action marchande	458	7%
Bois et matériaux associés	457	7%
Métiers de la restauration et de l'hôtellerie	301	5%
Métiers de la mode industries connexes	274	4%
Métiers de la production mécanique informatisée	242	4%
Maintenance des systèmes mécaniques automatisés	184	3%
Métiers de l'électronique	173	3%
Réalisation ouvr. chaudi. structures métalliques	156	3%
Logistique et commercialisation	153	2%
Techniques des installations sanitaires et thermiques	146	2%
Techniques du gros œuvre du bâtiment	105	2%
* Secrétariat	102	2%
Finition	90	1%
Conduite et services dans le transport routier	84	1%
Techniques architecture habitat	84	1%
Carrosserie	75	1%
Maintenance véhic.auto. : bateaux plaisance/pêche	60	1%
Techniques géomètre topographe	56	1%
* Électrotechnique, énergie, équipements communicants	54	1%
Métiers de la plasturgie	54	1%
Alimentation - option pâtisserie-confiserie	48	1%
Métiers de la communication, industries graphiques	47	1%
* Maintenance des équipements industriels	45	1%
Bioservices	42	1%
Techniques du froid et conditionnement d'air	42	1%
Métiers de l'hygiène de la propreté et de l'environnement	30	0%
* Réalisation ouvr. chaudi. structures métalliques	30	0%
Travaux publics	24	0%
Techniques métaux du verre mat.synthèse bâtim.	17	0%
* Productique mécanique décolletage	15	0%
* Technicien usinage	15	0%
Techniques du toit	15	0%
Métiers ind. de procédés ind. chimiq. bio-ind tt des eaux	12	0%
Total seconde pro + 1^{ère} année baccalauréat professionnel 3 ans	6 225	100%

**= 61 % des capacités
dans 8 spécialités**

* 1^{ère} année de bac pro 3 ans

**Répartition des places vacantes
en secondes professionnelles et première année de baccalauréat professionnel 3 ans**

	Nombre places vacantes	Répartition des places vacantes
Métiers de la comptabilité	119	12%
Métiers de la production mécanique informatisée	97	10%
Métiers de l'électrotechnique	84	9%
Métiers de la mode industries connexes	81	8%
Métiers du secrétariat	70	7%
Bois et matériaux associés	64	6%
Maintenance des véhicules et des matériels	59	6%
Maintenance des systèmes mécaniques automatisés	54	5%
Logistique et commercialisation	32	3%
Métiers de la plasturgie	28	3%
Vente action marchande	27	3%
Métiers de l'électronique	26	3%
Carrosserie	25	3%
Réalisation ouvr. chaudr. structures métalliques	24	2%
Techniques du gros œuvre du bâtiment	22	2%
* Maintenance des équipements industriels	19	2%
* Secrétariat	19	2%
* Électrotechnique, énergie, équipements communicants	17	2%
Métiers de la restauration et de l'hôtellerie	16	2%
Finition	13	1%
Bioservices	12	1%
Carrières sanitaires et sociales	11	1%
Métiers de l'hygiène de la propreté et de l'environnement	11	1%
* Réalisation ouvr. chaudr. structures métalliques	10	1%
* Technicien usinage	9	1%
Techniques des installations sanitaires et thermiques	9	1%
Maintenance véhic.auto. : bateaux plaisance/pêche	6	1%
Techniques géomètre topographe	5	1%
Techniques métaux du verre mat.synthèse bâtim.	4	0%
Métiers de la communication, industries graphiques	3	0%
* Productique mécanique décolletage	3	0%
Techniques du froid et conditionnement d'air	3	0%
Techniques du toit	3	0%
Alimentation – option pâtisserie-confiserie	1	0%
Conduite et services dans le transport routier	0	0%
Métiers ind. de procédés ind. chimiq. bio-ind. tt des eaux	0	0%
Techniques architecture habitat	0	0%
Travaux publics	0	0%
Total seconde professionnelle + 1^{ère} année baccalauréat professionnel 3 ans	986	100%

**= 63 % des places
vacantes dans
8 spécialités**

* 1^{ère} année de bac pro 3 ans

**Places vacantes en secondes professionnelles
et en première année de baccalauréat professionnel 3 ans
en octobre 2006**

	Nombre places vacantes	% de places vacantes par rapport à la capacité de la spécialité
* Technicien usinage	9	60%
Métiers de la plasturgie	28	52%
* Maintenance des équipements industriels	19	42%
Métiers de la production mécanique informatisée	97	40%
Métiers de l'hygiène de la propreté et de l'environnement	11	37%
Carrosserie	25	33%
* Réalisation ouvr. chaudr. structures métalliques	10	33%
* Électrotechnique, énergie, équipements communicants	17	31%
Métiers de la mode industries connexes	81	30%
Maintenance des systèmes mécaniques automatisés	54	29%
Bioservices	12	29%
Métiers de la comptabilité	119	24%
Techniques métaux du verre mat.synthèse bâtim.	4	24%
Techniques du gros œuvre du bâtiment	22	21%
Logistique et commercialisation	32	21%
* Productique mécanique décolletage	3	20%
Techniques du toit	3	20%
* Secrétariat	19	19%
Seconde professionnelle + 1^{ère} année baccalauréat professionnel 3 ans	986	16%
Réalisation ouvr. chaudr. structures métalliques	24	15%
Métiers de l'électronique	26	15%
Métiers du secrétariat	70	15%
Finition	13	14%
Bois et matériaux associés	64	14%
Métiers de l'électrotechnique	84	14%
Maintenance des véhicules et des matériels	59	12%
Maintenance véhic. auto. : bateaux plaisance/pêche	6	10%
Techniques géomètre topographe	5	9%
Techniques du froid et conditionnement d'air	3	7%
Métiers de la communication, industries graphiques	3	6%
Techniques des installations sanitaires et thermiques	9	6%
Vente action marchande	27	6%
Métiers de la restauration et de l'hôtellerie	16	5%
Carrières sanitaires et sociales	11	2%
Alimentation – option pâtisserie-confiserie	1	2%
Conduite et services dans le transport routier	0	0%
Métiers ind. de procédés ind. Chimiq .bio-ind. tt des eaux	0	0%
Techniques architecture habitat	0	0%
Travaux publics	0	0%

* 1^{ère} année de bac pro 3 ans